

Commission de la condition de la femme

La Commission de la condition de la femme, organe subsidiaire du Conseil économique et social, composé de dix-huit membres, a tenu sa huitième session du 22 mars au 9 avril au siège des Nations Unies. A l'unanimité, M^{lle} Bernardino (République Dominicaine) a été élu présidente de la session. L'ordre du jour en treize points a donné lieu notamment à la discussion et à l'adoption de résolutions ayant trait à la nationalité et aux droits des femmes mariées, aux droits politiques de la femme, aux possibilités offertes à la femme dans le domaine de l'enseignement et sur le plan éducatif et économique, à la participation des femmes au travail des Nations Unies, des institutions spécialisées et à l'assistance technique propre à favoriser les droits de la femme.

Le 29 mars la Commission a adopté deux résolutions recommandant que le principe d'une rétribution égale à travail égal, pour les deux sexes, soit plus largement appliqué et accepté du grand public. La Commission a aussi recommandé qu'une disposition du projet de pacte international relatif aux droits civils et politiques soit remaniée et libellée comme il suit: « Que l'homme et la femme aient des obligations et des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution ». Avant de clore la session, la Commission a adopté une proposition par laquelle elle recommandait que sa prochaine session (la neuvième) soit tenue à Genève en 1955.

Conseil de tutelle

La treizième session ordinaire du Conseil de tutelle s'est tenue au siège des Nations Unies à New-York du 28 janvier au 26 mars. M. Leslie Knox Munro, ambassadeur de la Nouvelle-Zélande et président du Conseil, occupait le fauteuil. La composition actuelle du Conseil est la suivante: Australie, Belgique, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande Royaume-Uni (membres administrant des territoires sous tutelle); Chine, URSS, (membres permanents du Conseil de sécurité n'administrant pas de territoires sous tutelle); Salvador, Haïti, Inde, Syrie (membres électifs).

Au cours de la session, le Conseil a étudié la situation des six territoires africains sous tutelle: le Tanganyika, le Cameroun et le Togo, sous administration britannique; le Cameroun et le Togo, sous administration française et le Ruanda-Urundi, sous administration belge. Cette étude a consisté en une discussion à laquelle participait un représentant de l'autorité administrante de chaque territoire et en un débat général au cours duquel les membres du Conseil ont fait connaître les points de vue de leur gouvernement sur la situation exposée par l'autorité administrante et par la mission de visite des Nations Unies. Après avoir consacré tout un débat à la question de l'unification du Togo, le Conseil a décidé par un vote d'ajourner sa décision à cet égard à la quatorzième session. Celle-ci doit commencer le 2 juin de cette année.

Comité pour le Sud-Ouest africain

Le Comité de l'Assemblée générale pour le Sud-Ouest africain, composé des représentants du Brésil, du Mexique, de la Norvège, du Pakistan, de la Syrie, de la Thaïlande et de l'Uruguay, a tenu le 1^{er} avril deux séances privées consacrées à l'étude de la réponse de l'Union Sud-Africaine à sa lettre du 21 janvier. Celle-ci invitait l'Union Sud-Africaine à reprendre les négociations et à soumettre au Comité le 20 mai de chaque année un rapport sur son adminis-